



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS, DE L'ORIENTATION ET DES BOURSES (DECOB) ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

SYNAFETPCI – SOLIDARITE - CONETFPCI ET FESEFCI

Suite au mouvement de grève des enseignants de Bouaké intervenu le 24 avril 2017, les Bureaux Exécutifs Nationaux des syndicats SYNAFETPCI, SOLIDARITE, FESEFCI et CONETFPCI ont eu une séance de travail avec les responsables de la Direction des Examens, des Concours, de l'Orientation et des Bourses (DECOB).

A l'issue des échanges, il a été convenu ce qui suit :

- 1- le rapprochement le plus possible du paiement des indemnités des acteurs des examens et concours des centres d'activités des acteurs ;
- 2- la centralisation des états et le traitement des réclamations dans les directions régionales avant leur acheminement à la DECOB ;
- 3- la définition d'un mode de rétribution des enseignants dont les sujets ont été retenus pour les sessions d'examens ;
- 4- la recherche des voies et moyens pour que les indemnités soient payées à bonne date.